

**DEL/2023/SIVU/14
S.I.V.U. VAL DE MARQUE
Tarification 2024**

Monsieur le Président rappelle que par délibération DEL/2020/SIVU/12 en date du 11 juillet 2020 puis par délibération DEL/2022/SIVU/13 du 9 décembre 2022, le coût d'examen de l'autorisation du droit des sols a été fixé comme suit :

- Actes instruits non aboutis : 100 € quels que soient les actes, sans pondération ;
- Actes instruits complètement : 150 € avec pondération s'appliquant.

En outre, l'évolution des actes du SIVU et de la législation ont conduit le conseil syndical à créer quelques tarifications complémentaires reprises dans le tableau ci-dessous :

Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de Démolir	Déclarations préalables	Autorisations de Travaux	Certificats d'Urbanisme Opérationnels	Assistance juridique et contrôle des actes ADS	Contrôle de conformité	Autorisation de Publicité
1.2	1.4	1.2	1	1	0.8	2	1.2	1

Aujourd'hui et compte tenu du contexte inflationniste que nous connaissons, il est proposé d'augmenter de 20 % le coût de ces actes soit :

- Actes instruits non aboutis : 120 € quels que soient les actes, sans pondération ;
- Actes instruits complètement : 180 € avec pondération s'appliquant.

Une clause de revoyure est néanmoins prévue début juillet 2024 afin de pouvoir apporter une modification à la tarification le cas échéant.

Il est enfin appliqué un coefficient de complexité variant de 0.8 à 2 à la base d'application de 180 €. Le coût des actes instruits varie donc de 144 € à 360 €.

Monsieur le Président propose le maintien de ces coefficients à la tarification des actes instruits complètement.

Cette dernière est susceptible d'être modifiée ou actualisée selon les coûts constatés, chaque année.

A l'unanimité sauf une abstention de la ville de Willems, le Comité Syndical décide

- D'approuver la tarification 2024 reprise ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs aux tarifications.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président



DGS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVU ADS VAL DE MARQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
Le 16 décembre

Le Conseil Syndical s'est réuni à l'hôtel de ville de Hem, sous la Présidence de Monsieur Francis VERCAMER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 décembre 2023 et qui a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 6
Délibération affichée en mairie le 23 décembre 2023*

PRESENTS (participant au décompte du quorum)

Ville de Forest sur Marque : Thibault DILLIES, Maire ;

Ville de Hem : Francis VERCAMER, Maire ;

Ville de Leers : Jean-Philippe ANDRIES, Maire ;

Ville de Toufflers : Alain GONCE, Maire.

Ville de Lys Lez Lannoy : Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire

ABSENT EXCUSE

Ville de Willems : Thierry ROLLAND, Maire, ayant donné procuration à Mme PROUVEUR

PRESENTS (ne participant pas au décompte du quorum)

Ville de Hem : Laurent PASTOUR, Maire-Adjoint.